Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié en ligne le 22/10/2026
ID : 040-244000865-20261008-20261008DC123-AR

MACS
Communauté de communes
Maremne Adour Côte Sud

*Décision n° 20261008DC123*

**DÉCISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT
ET DE LA DÉLIBERATION S'Y RAPPORTANT EN DATE DU 15 AVRIL 2026
PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT**

**OBJET : PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX DE L'ESCALE INFO AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ADAPEI LANDES**

Monsieur le président de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud,

*VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;*

*VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2122-1 et suivants et L. 2125-1 ;*

*VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;*

*VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021, 28 mars 2024, 24 juin 2025 et du 4 février 2026, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;*

*VU la délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2026 portant délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au président en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;*

*VU l'arrêté du président en date du 27 avril 2026, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Céline FOURNIER en matière de pilotage, animation et suivi de la politique petite enfance, enfance, jeunesse et famille de la Communauté de communes ;*

*VU le projet de convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association ADAPEI Landes ;*

*CONSIDÉRANT, l'Escale info, lieu d'accueil et d'information permettant de renforcer l'accès aux services publics de proximité pour l'ensemble des usagers ;*

DÉCIDE

Article 1 : de signer le projet de convention annexé à la présente, portant mise à disposition temporaire d'espaces appartenant à la Communauté de communes, situés à l'Escale Info, 17 avenue Georges Pompidou 40130 Capbreton, au profit de l'association ADAPEI Landes.

Article 2 : la présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de communes et portée à la connaissance du conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Vincent-de-Tyrosse, le 08 OCT. 2026

Pour le président,
Par délégation,

La vice-présidente,
Céline FOURNIER

MAREMNE ADOUR CÔTE SUD
40230